

34.—Dette directe et indirecte des gouvernements provinciaux, 1943-1946

(En milliers de dollars)

Détail	1943	1944	1945	1946
Dette directe				
Dette fondée—				
Par emprunt.....	1,673,836	1,667,767	1,631,452	1
Assumée.....	10,446	10,435	10,211	1
Totaux, dette fondée.....	1,684,282	1,678,202	1,641,663	1,671,598
Moins fonds d'amortissement.....	182,079	223,197	195,062	226,092
Dette fondée nette.....	1,502,203	1,455,005	1,446,601	1,445,506
Billets du Trésor—				
Détenus par le Canada.....	166,563	182,871	178,074	1
Détenus par d'autres.....	62,108	56,099	32,075	1
Totaux, billets du Trésor.....	228,671	238,970	210,149	210,542
Dépôts d'épargne.....	41,560	45,771	48,448	62,634
Emprunts temporaires.....	1,175	9,032	25,790	5,611
Caisse de retraite et autres dépôts.....	20,249	21,814	23,134	26,750
Dépenses accrues.....	18,099	17,941	18,238	18,535
Exigibilités et autres passifs.....	15,256	17,340	31,975	42,796
Totaux, dette directe (moins fonds d'amortissement)	1,827,213	1,805,873	1,804,335	1,812,374
Dette indirecte				
Obligations garanties.....	148,509	151,022	135,134	1
Moins fonds d'amortissement.....	5,550	6,370	4,627	1
Obligations garanties nettes, etc.....	142,959	144,652	130,507	125,366
Emprunts en vertu de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938.....	5,659	5,496	5,317	5,216
Emprunts bancaires garantis.....	21,367	9,731	8,790	7,666
Autres passifs indirects.....	22,325	29,302	30,935	35,593
Totaux, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	192,310	189,181	175,549	173,841
Totaux généraux	2,019,523	1,995,054	1,979,884	1,986,215

¹ Inconnu.

Section 4.—Finances municipales*

Sous-section 1.—Organisation et croissance des municipalités canadiennes

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les diverses provinces ont juridiction et contrôle sur leurs organismes respectifs de gouvernement municipal. Bien que les catégories principales de municipalités soient communes à la plupart des provinces, il n'existe guère ou pas de similitude entre les conditions d'érection en municipalité, tant au point de vue superficie que population. En réalité, certaines provinces n'ont aucune exigence particulière à ce sujet. Il existe néanmoins deux principales divisions en lesquelles les corporations municipales peuvent être classées,—urbaine et rurale,—chacune ayant ses caractéristiques plus ou moins distinctives. La première division comprend les cités, villes et villages. L'appellation officielle des municipalités du groupe rural varie toutefois sensiblement d'une province à l'autre: township en Ontario, district en Colombie-

* Révisé sous la direction de J. H. Lowther, directeur, Division de la statistique des finances publiques, Bureau fédéral de la statistique.